

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annances, la ligne, 20 c.  
Réclamations, — 30 c.  
Faits divers, — 75  
RESERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne :

À PARIS, chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,  
15 Mars 1878.

## Chronique générale.

L'extrême gauche est très-mécontente de la demande faite par M. Léon Say du vote du budget des recettes. On dit bien haut dans les couloirs que le gouvernement a tort de trop se fier à l'évolution des constitutionnels. Une fois le budget voté, M. d'Audifret-Pasquier et ses amis pourront bien se prêter à un nouveau 16 mai. Par contre, M. Gambetta affecte d'avoir une confiance absolue dans l'avenir.

La situation de M. de Freycinet devient de plus en plus critique. Au sein même du conseil des ministres, MM. Léon Say et Du faure font à son projet une opposition acharnée.

D'un autre côté, cependant, on assure que le président de la commission du budget, l'ex-dictateur Gambetta, qui a beaucoup travaillé au budget de M. de Freycinet, répond au succès du vote à la Chambre et au Sénat.

On annonce pour cette semaine, au Sénat, dit le Français, le dépôt d'un rapport très-important de la commission des chemins de fer. Ce rapport, dont a été chargé M. le général d'Andigné, comprendra une proposition de classement de 7,000 nouveaux kilomètres de chemins de fer. La commission des chemins de fer du Sénat n'avait pas fait parler d'elle, mais elle a travaillé, et aboutit à un résultat utile pour le pays et considérable pour ses intérêts.

On parle beaucoup de certaines spéculations qui se traîment dans l'ombre et qui font depuis quelque temps main basse sur les actions et obligations des petites Compagnies comprises dans le rachat proposé par le gouvernement.

Acheter à vil prix ce qui doit être payé fort cher par l'Etat semblait, en effet, un coup de Bourse assez simple et qui a dû tenter plus d'un spéculateur mêlé à la politique.

Mais on avait compté sans les discours de MM. René Brice et Cherpia, et surtout sans la foudroyante philippique de M. Rouher.

Qu'on juge de l'inquiétude qui règne en ce moment dans le camp de ces agitateurs en détresse!

Le Pays pose les deux questions suivantes, dont l'importance n'échappera à personne, et qui demandent une prompt réponse :

« Est-il vrai que le gouvernement aurait, à la suite d'avis reçus de l'étranger, renoncé à la convocation de l'armée territoriale, et qu'on s'occuperait au ministère de la guerre de trouver un prétexte pour porter cette nouvelle décision à la connaissance du public? »

« Est-il vrai également que des observa-

tions auraient été faites par l'Italie relativement à la construction d'un fort sur notre frontière du sud-est? »

Il paraît que la cérémonie du centenaire de Voltaire doit être l'objet d'une manifestation monstre en faveur de l'amnistie générale.

On prépare, dès maintenant, cette petite fête populaire par une organisation de groupes qui auront chacun un chef dont la notoriété républicaine sera suffisamment connue de tous, et qui recevra les ordres directs d'un comité qui sera composé au dernier moment, et qui sera, bien entendu, trié sur le volet.

Les préparatifs de cette organisation n'ont pas pu se faire sans qu'il en ait transpiré quelque chose.

L'anniversaire du 18 mars ne sera pas célébré à Paris.

Certains républicains sont parvenus — non sans peine — à faire entendre raison aux promoteurs de cette agape fraternelle.

Mais on se rattrapera à Genève.

En effet, nous apprenons :

1° Que de cette ville viennent d'être lancées de nombreuses invitations.

2° Que dès à présent on s'occupe d'une souscription pour payer les frais de voyage des frères et amis.

3° Qu'à l'issue du banquet on arrêtera un nouveau programme socialiste et qu'on posera les bases d'une nouvelle Commune.

Des toasts seront portés à M. Bonnet-Duverdier.

La Commune, de Félix Pyat, n'aura pas vécu longtemps. Son second numéro a été saisi chez tous les libraires. Quant au ministre de la justice, il a fait son devoir en ordonnant au parquet de poursuivre la Commune affranchie, pour avoir contrevenu à la loi qui défend à tout condamné à une peine afflictive et infamante de faire circuler aucun écrit politique ou autre.

Les communistes réfugiés en Suisse, auxquels nos républicains paraissent si vivement s'intéresser viennent de faire paraître à Vervins un numéro spécimen d'un nouveau journal qui a pour titre l'Otage.

Si le Maréchal-Président de la République doute encore du sort qu'on réserve aux conservateurs, dans le cas d'un nouveau triomphe de la Commune, il doit être aujourd'hui fixé sur le sort qui l'attend en particulier.

On ne se gêne même pas pour annoncer le retour d'une Commune légale à courte échéance.

On laissera faire l'Exposition; mais, après, on verra.

On annonce la prochaine réapparition de la Rue, de Jules Vallès, et du Corsaire, sous la direction de Protot, ancien délégué à la justice.

Ces deux journaux communistes seraient quotidiens. Le premier paraîtrait le matin et se vendrait dix centimes; le second ne coûterait qu'un sou et paraîtrait le soir.

On signale de nouvelles faillites sur la place de Londres qui s'élèveraient en totalité à 62,500 livres sterling.

On annonce de Rome que le frère du Pape, le R. V. Joseph Pecci, professeur à l'Université romaine pontificale, va venir à Paris, chargé d'une mission du Souverain Pontife.

La Gazette de Cologne, parlant de la participation des artistes allemands à l'Exposition universelle de Paris, se livre aux réflexions suivantes :

« Nous nous étions prononcés pour la participation de l'Allemagne à l'Exposition, et bien que nous fussions obligés de reconnaître que les motifs allégués pour n'y pas prendre part étaient quelque peu fondés, nous étions d'avis que ces motifs n'étaient pas les véritables causes de l'abstention du gouvernement allemand. »

« Nous pensions que les vrais motifs étaient la méfiance et le mécontentement qu'inspirait le gouvernement français d'alors. Ce qui arrive aujourd'hui montre que nous avions raison. »

« Le ministère français a cessé de favoriser le plus dangereux ennemi de l'Allemagne, l'ultramontanisme, et le refroidissement qui s'était produit entre les deux gouvernements n'existe plus. »

« Le nouvel ambassadeur de France en Allemagne, M. le comte de Saint-Vallier, a commencé de remplir sa mission en obtenant un succès réjouissant pour les deux nations. »

« L'empereur d'Allemagne et le chancelier de l'empire ont beaucoup tenu, personnellement, à ce que l'on répondit au désir du gouvernement français en prenant part, au moins partiellement, à l'Exposition universelle. »

« Nous espérons que l'art allemand sera dignement représenté à Paris, et nous sommes satisfaits de voir que les Allemands, en gens bien élevés, déposent au moins une carte de visite chez leurs voisins. »

### MARQUÉS AU CRAYON ROUGE.

Le jour du couronnement de Léon XIII, les maisons des catholiques bordelais qui ont osé illuminer ont été marquées au crayon rouge par les patriotes de l'endroit.

On lit dans le Journal de Bordeaux :

Dans toutes les rues, on a commencé, entre dix et onze heures, le pointage des maisons qui ont illuminé et pavisé, avec indication des étages.

Voilà ce qui se dit.... On prétend avoir vu les hommes au petit calepin s'arrêtant sous les becs de gaz et faisant leurs relevés.

Qui donc a donné cet ordre inquisitorial?

Est-ce que le régime d'un Dioclétien radical est proche?

Les futurs esclaves de sa volonté font-ils du zèle, en lui préparant les éléments de ses tables de martyrs?

Était-ce seulement une mesure prise contre ceux d'entre les fonctionnaires qui auraient osé braver les agissements des politiciens qui veulent refaire la France à leur image?

En tout cas, il est bien permis de dire que la liberté républicaine n'est qu'un audacieux asservissement et qu'elle ne respecte pas plus la liberté de conscience que la liberté des scrutins.

En 93, les républicains disaient : « Sois mon frère ou je te tue ! » Entendrons-nous dire bientôt : « Qui n'est pas républicain est indigne de vivre ? »

Quelle est l'autorité qui a ordonné de faire le relevé des familles coupables d'appartenir à l'ordre moral, d'avoir des sentiments religieux, du courage et du cœur?

Si ce n'est pas l'autorité régulière, est-ce quelque autorité irrégulière?

C'est quelque an, car les hommes au petit calepin ne se sont pas livrés à cet acte inquisitorial pour leur propre satisfaction.

Le fait inqualifiable que nous signalons n'est pas un des moins caractéristiques du temps où nous sommes.

La liste des suspects est faite : il ne reste plus qu'à attendre la résurrection de la Commune.

Une réunion, composée d'une centaine d'étudiants de Lyon, a eu lieu dans cette ville. Il a été résolu qu'un télégramme serait immédiatement envoyé à l'Estudiantin espagnole pour l'inviter à venir à Lyon.

Les étudiants se préparent à aller recevoir leurs confrères espagnols à la gare et à leur offrir un banquet.

Les étudiants de Madrid préparent une grande réception à l'Estudiantina, à son retour de Paris.

### LE DUEL PAUL DE CASSAGNAC

Ainsi que nous l'avions annoncé, une rencontre a eu lieu entre MM. Paul de Cassagnac et Andrieux.

M. Anstole de la Forge, nommé arbitre sur la question de savoir quel était l'offense, et par suite, à qui appartenait le choix des armes, avait déclaré qu'à ses yeux M. Andrieux était l'insulté. Celui-ci a choisi le pistolet, et le duel a eu lieu avant-hier, à trois heures un quart, à Bicêtre, près de l'endroit où s'étaient déjà rencontrés MM. Laisant et de la Rochette.

Les adversaires ont échangé chacun une balle à trente pas de distance, et aucun d'eux n'a été atteint.

L'honneur ayant été déclaré satisfait par les témoins, les choses en sont restées là.

Les témoins étaient, pour M. Andrieux : M. Valentin, sénateur, et M. Turquet, député.

Pour M. Paul de Cassagnac : M. Paul Lenglé, député, et M. Albert Rogat.

### L'ÈRE DE PROSPÉRITÉ.

Le Memorial de Lille contient un piquant détail sur un incident relatif aux travaux de la commission chargée de rechercher les causes des souffrances du commerce et de l'industrie.

Cette commission, dont les républicains ne parlent plus, et pour cause, fonctionne activement, et le rapport dont elle réunit les éléments promet de contenir des révélations du plus vif intérêt.

Parmi les dépositions qu'elle a déjà entendues, on nous signale celle du délégué d'un des principaux centres du Nord de la France. Le fait que nous rapportons date de lundi dernier.

L'honorable industriel dont la commission recevait les communications avait consacré une heure

et demie au récit détaillé des souffrances commerciales de sa région et spécialement de ses commettants.

Les membres républicains de la commission suivaient sang et eau dans l'attente de quelque objection politique qui ne venait pas.

Rafin, l'un d'eux, n'y pouvant tenir, interpelle l'orateur.

— Mais la cause? la cause de vos désastres? Vous ne parlez pas du 16 Mai?

— Ah! oui! le 16 Mai! fait l'industriel en souriant: j'oubliais en effet de vous en parler...

Le républicain exhale un soupir de satisfaction.

— Eh bien, reprend l'industriel, ceux qui disent que c'est le 16 Mai qui a paralysé les affaires, ceux-là, c'est de la graine de niais! (nous garantissons l'exactitude de cette pittoresque expression), les affaires allaient mal avant; le 16 Mai n'y a rien changé.

Silence prolongé.

LE RÉPUBLICAIN SE MOUCHE.

... S'étant remis, il poursuit son interrogatoire.

— Mais le 14 octobre? Qu'en pensez-vous?

— Le 14 octobre? fait l'industriel; les élections? Mon Dieu, chez nous, le commerce ne s'en est même pas aperçu!

Nouveau silence.

— Et le 14 décembre?

— L'avènement du ministère! Ah! cela, répond l'industriel, c'est différent.

Le républicain s'épanouit; son front rayonne; il attend avec impatience la fin de la révélation.

— Au 14 décembre, continue l'industriel, il y a eu positivement une reprise de confiance.

— Je le savais bien! s'écrie le républicain triomphant.

— Oui, poursuit l'industriel. Et cela a duré juste quarante-huit heures.... Le troisième jour, dégringolade complète. Plus rien! Jamais on ne s'était vu si bas. Depuis la guerre, aucune année n'a si mal commencé que l'année 1878.

Le républicain n'a pas insisté.

Nous déclarons parfaitement authentique la petite anecdote que nous venons de relater, et le SÉNATEUR RÉPUBLICAIN qui en est le héros ne nous démentira pas.

### Chronique militaire.

#### VOLONTARIAT.

Tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager (1). Ce dépôt doit être effectué du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Passé cette époque, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1878, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

Les examens prescrits par l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872, auront lieu du 16 au 30 septembre.

Les engagements seront reçus du 28 octobre au 3 novembre.

La mise en route aura lieu le 8 novembre.

#### LES RÉSERVISTES.

Le Journal officiel a publié la note suivante sur les exercices annuels de deux classes de réservistes:

« L'article 43 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée porte:

« Les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis, pendant le temps de service de ladite réserve, à prendre part à deux manœuvres.

« La durée de chacune de ces manœuvres ne peut dépasser quatre semaines. »

C'est en vertu de cet article que deux classes de réservistes doivent, en principe, être appelées chaque année, puisque le temps de service dans la réserve est de quatre années. Cet appel a lieu pour tout réserviste en général vers le mois de septembre.

(1) Nota. Cette obligation est la même.

Pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 55 de la loi du 27 juillet 1872: Pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi;

Et pour ceux qui, ayant été refusés pour cause d'incapacité physique lorsqu'ils s'étaient présentés pour contracter l'engagement conditionnel, ont été depuis reconnus propres au service par les conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels.

dans sa deuxième et dans sa quatrième année de réserve.

Il résulte de cette règle que les classes de 1869 et 1874 seront appelées dans le deuxième semestre de 1878, savoir:

» Le 20 août, pour les 7, 8, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18<sup>es</sup> corps d'armée.

» Le 1<sup>er</sup> septembre, pour les 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10 et 11<sup>es</sup> corps d'armée et le gouvernement de Paris.

Il a été toutefois reconnu nécessaire de fixer une date spéciale pour la convocation annuelle des réservistes des régiments d'artillerie, des compagnies du train d'artillerie et des escadrons du train des équipages militaires, dans les corps d'armée qui prennent part aux manœuvres d'automne, leur convocation à l'époque fixée pour les réservistes des autres armes présentant de sérieux inconvénients au point de vue de l'instruction, du commandement et de la discipline.

Le ministre a décidé, en conséquence, que les réservistes de l'artillerie et des deux trains des classes de 1869 et 1874 seront appelés pour accomplir la période d'instruction de 28 jours prescrite par la loi, savoir:

» 1<sup>o</sup> Dans les corps d'armée désignés pour exécuter de grandes manœuvres d'automne (1<sup>er</sup>, 4, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16 et 17<sup>es</sup> corps), le 14 mai prochain, date à laquelle les hommes devront arriver à destination;

» 2<sup>o</sup> Dans tous les autres corps d'armée, avec les réservistes de toutes les autres armes, aux dates fixées par l'appel général des réservistes de la région, savoir:

» Le 20 août, pour les 12, 13 et 18<sup>es</sup> corps d'armée, et le 1<sup>er</sup> septembre, tous les autres, c'est-à-dire les 2, 3, 5, 10, 11<sup>es</sup> corps et pour la 19<sup>e</sup> brigade d'artillerie à Vincennes.

Les hommes à appeler au mois de mai prochain seront convoqués, comme par le passé, au moyen d'ordres d'appels individuels. Quant à ceux qui ne doivent être réunis qu'en automne, ils seront vraisemblablement convoqués par voie d'affiches, et un avis inséré en temps utile au Journal officiel fera connaître les règles arrêtées à cet égard.

#### ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE. — CONCOURS D'ADMISSION EN 1878.

L'instruction pour le concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1878 est déposée dans les préfectures et sous-préfectures, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Le concours s'ouvrira dans les premiers jours du mois de juin prochain.

Nul ne peut être admis à ce concours s'il n'a préalablement justifié:

1<sup>o</sup> Qu'il est Français ou naturalisé;  
2<sup>o</sup> Qu'il a eu 17 ans au moins et 21 ans au plus, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Néanmoins les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps de l'armée âgés de plus de 21 ans et qui auront accompli, au 31 décembre de l'année du concours, deux années de service réel et effectif, sont admis à concourir, pourvu qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de 25 ans au 1<sup>er</sup> juillet de cette même année.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 30 avril au soir, s'ils sont civils, à la Préfecture du département où ils étudient, et, s'ils sont militaires, à la Préfecture du département dans lequel ils sont en garnison.

Les demandes de bourses et demi-bourses, trousseaux et demi-trousseaux, établies sur papier timbré et adressées à M. le Ministre de la guerre, devront être déposées à la Préfecture, au moment de l'inscription, c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> mai.

#### SAUMUR.

Il y a cinquante ans.

#### XLVI.

DISCOURS PRONONCÉS À L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU MAIRE DE SAUMUR.

Le mardi 26 février 1828 eut lieu l'installation de M. de Charnières dans les fonctions de maire de la ville de Saumur, en remplacement de M. Persac, démissionnaire. Nous donnerons les discours qui furent prononcés en cette circonstance par M. de Carrère, sous-préfet, par le maire nouvellement élu et par l'un des adjoints.

#### Discours de M. de Carrère, sous-préfet.

Monsieur le Maire, le Roi n'a fait que remplir les vœux publics en daignant vous confier l'administration de la ville de Saumur, et les autorités intermédiaires se sont félicitées d'avoir pu présenter au choix de Sa Majesté l'un de ses plus fidèles sujets, investi depuis longtemps de l'estime générale, et que sa haute position sociale appelait naturellement à occuper des fonctions gratuites, aussi honorables que méritoires.

Les difficultés qu'elles peuvent offrir, par leur importance et leur étendue, vous paraîtront moins grandes, si vous considérez que les principaux intérêts de cette ville, en ce qui concerne les travaux publics, l'administration du collège et celle des hospices, ont été débattus et presque entièrement réglés, pour une suite d'années, par votre digne prédécesseur. Aussi les Saumurois, qui lui ont tant d'obligations, conserveront-ils toujours, avec une juste gratitude, le souvenir de ses veilles, de son activité infatigable et de ses nombreux services.

Le rappel à l'exécution des lois, le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique vous deviendront faciles, par l'heureuse harmonie qui règne entre les premiers dépositaires de l'autorité, entre les magistrats de l'ordre judiciaire et ceux de l'ordre administratif, entre les fonctionnaires civils et les chefs militaires, qui font observer la plus admirable discipline.

Quant aux difficultés qui, dans l'état ordinaire des choses, sont propres et inhérentes à la nature de l'administration, comme une suite de la grande variété d'objets qu'elle embrasse, vous les surmonterez sans peine, inspiré par votre bon esprit, par votre désir du juste et du vrai, par votre dévouement au Prince, et par votre amour du bien public.

En négligeant vos intérêts particuliers pour donner tous vos soins à l'administration du chef-lieu de l'arrondissement, vous justifierez la confiance de Sa Majesté, et vous trouverez votre plus douce récompense dans les témoignages de sa satisfaction, et dans l'amour et la reconnaissance de vos concitoyens.

Messieurs, les communes étant la base de notre édifice social, les magistrats municipaux figurent en première ligne comme éléments essentiels de tout ce qui peut constituer un bon gouvernement. Formant le premier anneau de la chaîne d'amour qui doit attacher à l'autorité suprême jusqu'au dernier des citoyens, ces magistrats méritent d'autant plus de considération qu'ils renoncent aux douceurs de la vie privée, pour se consacrer gratuitement aux affaires publiques.

Le plus souvent ils ne font que veiller, observer, soulager, encourager, protéger, récompenser, disposer plutôt que décider; ils se présentent alors moins comme une autorité proprement dite, que comme une sorte de providence sensible. Ce furent sans doute ces belles prérogatives qui firent dire à Michel Montaigne, lorsqu'il fut élu maire de la ville de Bordeaux, que c'était l'honneur qu'il avait été le plus jaloux d'obtenir, et dont il était le plus satisfait.

Un maire, placé à la tête de sa commune, est comme le chef d'une grande famille. Sa magistrature, en quelque sorte domestique, exige par-dessus tout l'impartialité, la prudence, l'esprit de conciliation, une justice affectueuse, la bonté plutôt que la sévérité; enfin, tout ce qui caractérise un bon père de famille. Vous reconnaîtrez avec nous dans M. de Charnières l'heureux assemblage de ces précieuses qualités. Son zèle persévérant, son équité, sa longue expérience des affaires publiques comme maire, comme suppléant d'une justice de paix, et comme doyen du Conseil d'arrondissement; les regrets universels qu'il laisse dans les cœurs des habitants de la commune de Nueil, qui n'oublieront jamais son administration paternelle de plus de vingt-six années; tels sont les sûrs garants de son succès dans ses nouvelles fonctions.

MM. les adjoints s'empresseront sans doute d'alléger le fardeau que lui impose la confiance de Sa Majesté.

Vous voudrez bien également y concourir, vous, Messieurs, composant cette belle hiérarchie d'assemblées consultatives, de commissions, de conseils, qui représentent les divers intérêts locaux, et contribuent efficacement à la bonne administration de la commune et des établissements publics qu'elle renferme. Sachant qu'une sage li-

berté, qui se concilie si bien avec une autorité protectrice, est le principe de la grandeur et de la force des Etats, mais qu'une le calme et la stabilité en sont les premiers besoins; vous aiderez vos magistrats à assurer l'heureux et double triomphe de nos principes conservateurs de la monarchie sans laquelle il n'y aurait plus de patrie, la légitimité, sans laquelle il n'y a point de monarchie; de la religion, qui seule peut garantir les bienfaits des rois et la félicité des peuples.

Coopérant ainsi au bien de votre intéressante cité, et par cela même à la prospérité générale du royaume, vous répondrez à la bienveillante sollicitude du meilleur des rois, de Charles le bien-aimé, frère de France, auteur de la Charte, et digne héritier de toutes les vertus de ses ancêtres, qui ont franchi les communes, et ont fait pendant plus de huit siècles la gloire et le bonheur de la France.

Vive le Roi!

(A suivre.)

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Les jeunes gens de la ville de Saumur sont prévenus qu'une réunion générale pour la cavalcade aura lieu, dimanche prochain 17 mars, à la Mairie, à deux heures de l'après-midi.

### COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

Dimanche 5 mai 1878.

PRIX DES VENEURS: Steeple-Chase (gentlemen). — 500 francs, pour chevaux de chasse et de promenade n'ayant pas été dans une écurie d'entraînement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1878; ceux d'entre eux qui auront, en 1877, pris part à une course publique quelconque, seront à réclamer pour 2,500 fr.

Entrée, 50 fr.; moitié au premier, moitié au second.

Poids commun, 75 kil.; les demi-anglaises recevront 5 kil. de décharge. Distance, 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au samedi 27 avril, avant midi, chez M. Guinebert, rue d'Alsace, à Saumur. MM. les propriétaires sont tenus de donner des indications exactes sur leurs chevaux.

PRIX DU PARE: Course de Haies Handicap (gentlemen). — 4,000 francs, pour tous chevaux. Tout gagnant après la publication des poids prendra 3 kil. de surcharge.

Entrée, 50 fr.; moitié forfait s'il a été déclaré. Les entrées au second jusqu'à concurrence de 200 fr., le reste au premier. Distance, 2,500 mètres environ.

Engagements chez M. Méréille, 4, place de la Concorde, à Paris, jusqu'au mardi 9 avril, avant midi. Publication des poids le jeudi 18 avril. Déclaration des forfaits le mardi 23 avril, avant midi.

PRIX DU CHATEAU DE MARSON: Courses de Haies (gentlemen). — Un objet d'art, offert par M. Baillou de la Brosse, et les entrées, au premier; une caisse de Château-Yquem, offerte par M. le comte de Lur Saluces, au second; pour chevaux de chasse et de promenade, domiciliés à Saumur quinze jours avant la course et n'ayant pas, en 1877, pris part à une course publique autre que celle réservée aux chevaux de chasse.

Poids commun, 70 kil.

Entrée, 20 fr. Distance, 1,800 mètres environ.

Engagements chez M. Guinebert, jusqu'au samedi 27 avril, avant midi.

PRIX DE VERRIE: Steeple-Chase. Walter-Handicap (gentlemen et jockeys). — 2,000 francs et les entrées au premier, après que le second aura doublé la sienne; pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr., s'il a été déclaré. Tout gagnant de la journée prendra 5 kil. de surcharge. Les gentlemen courrant contre un ou plusieurs jockeys recevront 3 kil. de décharge. Distance, 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements chez M. Méréille, 4, place de la Concorde, jusqu'au mardi 9 avril, avant midi. Publication des poids le jeudi 18 avril. Déclaration des forfaits le mardi 23 avril, avant midi.

#### COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Présidents honoraires: M. le général L'Hôte; M. le Sous-Préfet de Saumur.  
Président: M. Emile Proust.  
Vice-président: M. le commandant Piétri.  
Secrétaire-trésorier: M. Georges Guinebert.

Commissaires: MM. les capitaines de Bussierre et de Sestmaisons; MM. de Lur Saluces et de Vau- logé, sous-écuyers; MM. Belz, officier d'artillerie; d'Olliverson, lieutenant d'instruction; de Broglie, sous-lieutenant.

Vu: Le Sous-Préfet, HUBERT.

Vu par nous, Préfet de Maine-et-Loire, ANGERS, le 26 février 1878.

Le Préfet, BRÉHADE.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous rappelons que ce soir vendredi aura lieu sur notre scène la représentation des artistes du Théâtre-Lyrique, réunis en société après la fermeture de ce théâtre, et qui ont commencé depuis quelques jours leur tournée artistique en province. Ils nous donneront, comme on sait, deux charmants opéras: *Philemon et Baucis*, de Gounod, et *L'Aumônier du Régiment*, de M. H. Salomon.

On connaît de longue date *L'Aumônier du Régiment*, une comédie souvent représentée autrefois. La nouveauté musicale portant le même titre a fait son apparition au Théâtre-Lyrique le 4 septembre dernier.

Les dilettanti saumurois auront donc le plaisir d'entendre, dans deux œuvres encore inconnues ici, M<sup>me</sup> Sablairoille et MM. Caïso, Gresse, Rohi et Dalier, tous artistes du Lyrique.

#### INSTRUCTION PRIMAIRE.

Le dernier Bulletin de l'instruction primaire contient la liste des récompenses honorifiques décernées, en 1877, au personnel de l'enseignement primaire en Maine-et-Loire.

Dans cette liste, nous trouvons les noms ci-après, qui appartiennent à notre arrondissement:

#### Médaille d'argent.

M. Grangéard (Charles), instituteur public à Saint-Lambert-des-Levées.

M<sup>me</sup> Hamard (Augustine), institutrice publique à Trèves-Cunault.

M<sup>me</sup> Pelou (Emilie), de la congrégation de Sainte-Anne de Saumur, directrice de la salle d'asile publique de Segré.

#### Médaille de bronze.

M<sup>me</sup> Alusse (Virginie), de la congrégation de Saint-Charles d'Angers, directrice de la salle d'asile publique des Rosiers.

Mention honorable.

M<sup>me</sup> Trouillard (Marie), de la congrégation de Sainte-Anne, institutrice publique à Dampierre.

Les travaux de la section de chemin de fer qui doit relier Clisson à Cholet sont commencés. On distingue déjà, à la sortie de Clisson, une portion du terrassement s'étendant jusqu'à la Sèvre.

Meigné. — Mardi dernier, 12 mars, une somme de 623 fr. a été volée au préjudice de la fabrique de l'église de Meigné, canton de Doué.

#### ANGERS.

Mercredi, vers 4 heures du soir, un homme âgé d'une quarantaine d'années s'est suicidé à l'aide d'un revolver, place du Château, au *Bout du monde*, à Angers.

La gendarmerie et la police, prévenus immédiatement, ont fait transporter le cadavre de ce malheureux à son domicile, place Saint-Maurice.

Il laisse une veuve et trois jeunes enfants.

#### TOURS.

On lit dans l'*Indépendant*: « Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un de nos plus honorables concitoyens, M. E. Bérard, président de la société des courses de Tours. Cette perte sera vivement ressentie par les nombreux amis que la famille Bérard avait su se faire en Touraine. »

#### POITIERS.

Les étudiants espagnols doivent arriver à Poitiers aujourd'hui vendredi, à deux heures.

Le *Journal de la Vienne*, qui annonce cette nouvelle, ajoute: « C'est une bonne fortune en même temps qu'un honneur pour notre vieille cité universitaire qui fera, nous en sommes persuadés, à cette belle et joyeuse jeunesse, un accueil digne d'elle. »

#### LE LUDE.

La troupe du théâtre du Mans a failli dérailler.

Le directeur, qui allait lundi à La Flèche donner une représentation d'*Une Cause célèbre*,

avait pris, avec ses artistes, le train qui part d'Aubigné à 1 heure 22 de l'après-midi. A quelques centaines de mètres de la station du Lude, dit la *Sarthe*, le train sauta en dehors des rails et commença à courir sur la voie. Le mécanicien renversa aussitôt la vapeur et il fut assez heureux pour arrêter sa machine presque instantanément.

Les voyageurs descendirent et attendirent à la station qu'un train, demandé à La Flèche par dépêche télégraphique, vint les prendre et les conduire à destination.

CONCOURS HIPPIQUE DE L'OUEST, à Nantes, cours Saint-Pierre, du 18 au 24 mars 1878. (151 prix pour 36,704 fr. 50 donnés par la Société hippique française.)

Voici l'ordre journalier des opérations du Concours.

Lundi 18 mars, arrivée des chevaux avant 10 heures du matin. — Midi, réception des chevaux par la Commission d'admission. — Entrée gratuite.

Mardi 19 mars, 9 h. 1/2 du matin, chevaux de selle. — 2 heures du soir, concours spécial de chevaux entiers de 3 ans, français.

Mercredi 20 mars, 9 h. 1/2 du matin, chevaux attelés, 1<sup>re</sup> classe. — 2 heures du soir, courses au galop, 4<sup>e</sup> catégorie, 800 mètres. 8 obstacles. Sous-officiers. — Courses au galop, 1<sup>re</sup> catégorie, 1,200 mètres. 12 obstacles. Officiers et gentlemen.

Jeudi 21 mars, 9 h. 1/2 du matin, chevaux attelés, 2<sup>e</sup> classe. — 2 heures du soir, courses de chevaux de toute nationalité au trot montés.

Vendredi 22 mars, 9 h. 1/2 du matin, chevaux attelés, 3<sup>e</sup> classe. — 2 heures du soir, courses au galop, 3<sup>e</sup> caté. 800 mètres. 8 obstacles. Chevaux du concours. — Courses au galop, 2<sup>e</sup> caté. 1,200 mètres. 12 obstacles. Grands prix.

Samedi 23 mars, 9 h. 1/2 du matin, épreuve montée des chevaux primés. — 2 heures du soir, courses de chevaux de toute nationalité au trot attelés.

Dimanche 24 mars, 2 heures du soir, exhibition de tous les attelages primés. 3 heures du soir, PRIX DE LA COUPE. — Courses d'obstacles. — Longchamps de chevaux de selle.

Musique militaire et Fanfare de trompes de chasse.

Les épreuves devant le Jury auront lieu tous les jours, de 9 h. 1/2 du matin à midi, et de 2 à 5 h., dans l'ordre suivant:

Pour la selle: 1<sup>re</sup> catégorie, chevaux de 4 ans, puis chevaux de 5 et 6 ans.

Id.: 2<sup>e</sup> catégorie, chevaux de 4 ans, puis chevaux de 5 et 6 ans.

Pour l'attelage: Chevaux de 4 ans, en paire, puis attelés seuls.

Id.: Chevaux de 5 à 6 ans, en paire, puis attelés seuls.

Tous les chevaux ayant obtenu un flot de rubans à l'attelage doivent être présentés montés avec selle et bride complète.

Aucun cheval ne peut paraître dans le manège sans son numéro de poitrail.

Le Jury décernera les flots de rubans et les prix, tous les jours, à l'issue des épreuves de chaque section ou catégorie.

L'entrée du Concours est publique tous les jours, de 9 h. 1/2 à 6 h.

Elle est gratuite le lundi 18 mars, de midi à 6 heures.

Le départ des chevaux aura lieu le lundi 25 mars, après le paiement des primes.

#### Faits divers.

##### LE PHONOGRAPHE.

Une expérience des plus curieuses a eu lieu, ces jours derniers, à l'Académie des sciences. On a fait, pour la première fois, l'essai du phonographe, de cet instrument merveilleux imaginé par M. Edison, et qui laisse loin derrière lui le téléphone, son frère de lait.

Le phonographe ne transmet pas seulement les sons à de grandes distances, il se charge de les apporter tout écrits au destinataire.

Voici le détail des essais, qui ont pleinement réussi, devant l'Académie des sciences.

Un représentant de M. Edison a prononcé dans le cornet, à haute et intelligible voix, la phrase suivante:

« Le phonographe présente ses compliments à l'Académie des sciences. »

L'appareil a été arrêté aussitôt, et deux minutes après, le phonographe ayant été disposé convenablement, tous les assistants ont entendu

ces mêmes paroles qui paraissent venir d'un ventriloque.

On a répété l'expérience avec la phrase suivante:

« Monsieur le phonographe, parlez-vous français? »

« Oui, monsieur. »

Et des applaudissements unanimes ont salué la fin de la phrase.

M. du Moncel a essayé lui-même le phonographe.

« L'Académie, a-t-il dit en mettant sa bouche sur le tuyau téléphonique, remercie M. Edison de son intéressante communication. »

Mais cette phrase n'a pas été reproduite aussi distinctement que les deux premières.

L'appareil que l'on a vu est un des premiers construits; M. Edison a déjà réalisé des perfectionnements nombreux.

Il a inventé, en outre, un autre appareil, ou *aérophone*, avec lequel l'orateur le moins bien doué peut parler à une assemblée de 50,000 personnes.

La variole. — La variole qui s'est déclarée à Rintort (Roussillon) augmente encore d'intensité. Voici quelques extraits d'une lettre écrite par un habitant de cette localité:

« Tous les jours nous avons de nouveaux cas. Avant-hier, M. le curé a enterré deux variolés, hier deux, aujourd'hui quatre, et ce soir, dans notre tournée, nous en avons trouvé deux de morts. La maladie se présente avec des caractères toujours plus mauvais. Nous avons encore une dizaine de malades qui ne seront plus d'ici trois ou quatre jours. Ils meurent tous avec leur pleine connaissance. »

Nous avons le cœur brisé; on ne trouve plus personne pour faire les fosses. Aujourd'hui, nous avons été témoins d'un spectacle qui ne s'est peut-être jamais vu: c'étaient deux malheureux pères se suivant, portant, l'un, le corps de son fils, l'autre, celui de sa fille, sans même un drap jeté sur le cercueil. C'est navrant. »

Nous ne saurions taire le récit d'une petite mésaventure survenue récemment à l'un des meilleurs élèves de l'Ecole de Saint-Cyr. L'anecdote a fait le tour de l'Ecole. C'était au dernier bal de la présidence. On sait que les Saint-Cyriens sont invités, à tour de rôle, aux fêtes et aux réceptions que donne le maréchal de Mac-Mahon, à raison de quatre ou cinq par bal. On commence par les premiers de la promotion qui doit sortir dans l'année: ils sont ordinairement gradés.

Or, le Saint-Cyrien dont il s'agit portait sur les manches de sa tunique les galons de sergent. Il avisa une jeune fille, M<sup>lle</sup> X..., et lui adressa, dans les termes les plus courtois, une invitation à danser. Jusque-là, rien d'extraordinaire. Mais la réponse que lui fit M<sup>lle</sup> X... le cloua sur le plancher.

En effet, la jeune fille lui avait répondu en baissant les yeux:

— Monsieur, je vous remercie, je ne danse jamais avec les sous-officiers.

Pour les articles non signés: P. GODET.

#### SALLE DU CIRQUE, A ANGERS

(Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Subventionnée par le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Dimanche 17 mars, à 1 h. 1/2

très-précise.

4<sup>e</sup> GRAND CONCERT EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de

M. ALEXANDRE GUILMANT, organiste du grand orgue de l'église de la Trinité à Paris;

M. A. GRISY, ténor de l'Opéra;

M. OVIDE MUSIN, violoniste.

#### PROGRAMME:

1<sup>o</sup> Ouverture de *Fidelio* (Beethoven).

2<sup>o</sup> *Ce que dit le silence*, rêverie (A. Guilmant), chantée par M. Grisy.

3<sup>o</sup> Variations pour le violon, sur un thème de Corelli (Tarlini), exécutées par M. Musin.

4<sup>o</sup> Marche funèbre (A. Guilmant); 5 Scherzo Capriccioso (A. Guilmant), conduits par l'auteur.

6<sup>o</sup> Air du *Messie* (Haendel), chanté par M. Grisy.

7<sup>o</sup> *Canzonetta* (A. Guilmant); 8 Prière et berceuse (A. Guilmant); 9 Villageoise (A. Guilmant), exécutés sur l'orgue Mustel par l'auteur.

10<sup>o</sup> Caprice pour violon (O. Musin), exécuté par l'auteur.

11<sup>o</sup> Schiller-Marsch (Meyerbeer), redemandée.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

Il y aura concert tous les dimanches, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1878.

#### Théâtre de Saumur.

VENREDI 15 mars 1878.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par les artistes du

Théâtre National Lyrique.

Deux grands succès du Théâtre National Lyrique

#### PHILEMON ET BAUCIS

Opéra-comique en 2 actes, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de M. CHARLES GOUNOD.

M<sup>me</sup> SABLAIROLLE chantera le rôle de Baucis.

M. CAÏSO chantera le rôle de Philemon.

M. GRESSE chantera le rôle de Vulcain.

M. D. ROHI chantera le rôle de Jupiter.

#### L'AUMONIER DU RÉGIMENT

Opéra-comique nouveau en 1 acte, paroles de MM. H. de Saint-Georges et Ad. de Leuven, musique de M. Hector SALOMON.

M<sup>me</sup> SABLAIROLLE chantera le rôle de Marie, qu'elle a créé au Théâtre National Lyrique.

M. CAÏSO chantera le rôle de Carlos, qu'il a joué au Théâtre National Lyrique.

M. GRESSE chantera le rôle de Robert, qu'il a créé au Théâtre National Lyrique.

M. D. ROHI chantera le rôle de l'Abbé Pascal.

M. DALIER, un Chasseur de la Garde.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thiau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 31 ans de succès.

100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os, elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acuité, maux de tête, migraines, sécheresse, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite phthisique (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: signons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les maladies de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Révaléschiere du Barry. »

Voici quelques-unes des cures:

Cure N<sup>o</sup> 67,514: Naples, ce 17 avril. — Monsieur, — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, d'écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Révaléschiere est bien nommée, car, bémé soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BREXAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Révaléschiere, en boîtes de 4, 7 et 16 francs. — La Révaléschiere chocolatée réappétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean, 23; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, pharmacien, rue St-Jean; M. J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (139)

**LE BON PUILLE LA PRIME** LE BRAU, l'agréable.  
 JOURNAL DES JEUNES  
 De Littérature et d'Instruction, Sciences, Beau-Arts, Théâtres, etc.  
 Paraissant les 17 et 15 de chaque mois, en grand in-8° Jésus, 16 pages, 32 colonnes.  
 Sous la direction de M. Paul PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LECLERC, secrétaire de la rédaction.  
 ABONNEMENTS: 6 fr. par an, 4 fr. pour six mois.  
 Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

Un nouveau roman de M. Arsène Houssaye, *les Charmesses*, vient de paraître chez Calmann Lévy. Dans cet ouvrage, l'auteur des *Filles d'Ève* et de *Mademoiselle Phryné* poursuit ses études sur le cœur féminin qui lui ont déjà valu de si brillants succès. Des caractères qui semblent tracés d'après nature, des tableaux où sont peintes d'une manière saisissante les intrigues de la vie mondaine, une grande élégance de style, telles sont les qualités qui font des *Charmesses* une des œuvres les mieux réussies de M. A. Houssaye.

**APPEL AUX POETES.**  
 Le vingtième Concours poétique, ouvert en France, le 15 février 1878, sera clos le 1<sup>er</sup> juin 1878. Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées.  
 Demander le Programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste GARRANCE, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). (Affranchir.)

L'époque de Louis XV, si féconde en intrigues de toutes sortes et que les romanciers contemporains ont souvent exploitée avec bonheur, a fourni à M. Jules Noriac le sujet d'un charmant volume, *la Comtesse de Bruges*, qui vient de paraître chez Calmann Lévy. C'est un de ces romans lentement écrits, où l'on trouve des scènes pleines de mouvement et de passion, de piquants détails de mœurs. En brochant sur un canevas historique, l'auteur du *101<sup>me</sup> Régiment* et de *la Bévue humaine* a fait une de ces œuvres les plus saisissantes et les mieux réussies.

Rhumes et Maladies de Poitrine.  
**SIROP**  
 ANTIPHLOGISTIQUE  
 DE  
**BRIANT**  
 Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le **SIROP de BRIANT** est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire: **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes**, etc.  
 C'est le plus actif, le plus agréable et de meilleur marché des médicaments pectoraux. Pour éviter les imitations et les contrefaçons, méfiez-vous ou nuisibles, exigez l'ins-truction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur:  
 Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.



Dans le traitement des rhumes, gripes, bronchites, etc. Les médecins recommandent spécialement le **Sirop** et la **Pâte Pierre Lamouroux**.  
 Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
 Service d'hiver, 22 octobre 1878

| Départs de Saumur :   |                   | Arrivées à Poitiers : |                  |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|------------------|
| 6 h. 20 m. matin.     | 11 h. 15 m. soir. | 10 h. 30 m. matin.    | 5 h. 30 m. soir. |
| 7 h. 40 m. matin.     | 12 h. 30 m. soir. | 11 h. 30 m. matin.    | 6 h. 45 m. soir. |
| Départs de Poitiers : |                   | Arrivées à Saumur :   |                  |
| 5 h. 50 m. matin.     | 10 h. 45 m. soir. | 9 h. 40 m. matin.     | 3 h. 10 m. soir. |
| 12 h. 30 m. matin.    | 11 h. 15 m. soir. | 10 h. 30 m. matin.    | 4 h. 30 m. soir. |
| 6 h. 15 m. matin.     | 12 h. 45 m. soir. | 11 h. 30 m. matin.    | 5 h. 45 m. soir. |

Tous ces trains sont omnibus.  
 P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MARS 1878.**

| Valeurs au comptant.             |         |         |    | Valeurs au comptant.                                |         |         |      | Valeurs au comptant.    |         |         |      |
|----------------------------------|---------|---------|----|---|---------|---------|------|-------------------------|---------|---------|------|
| Dernier cours.                   | Hausse. | Baisse. |    | Dernier cours.                                      | Hausse. | Baisse. |      | Dernier cours.          | Hausse. | Baisse. |      |
| 3/4                              | 74      | 45      | 01 | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.                  | 679     | 25      |      | Canal de Suez           | 765     | 1       | 25   |
| 1/2                              | 104     |         |    | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. | 660     |         |      | Crédit mobilier esp.    | 587     | 50      |      |
| 3/8                              | 110     | 10      |    | Crédit mobilier                                     | 163     |         | 2 50 | Société autrichienne    | 338     | 75      | 2 50 |
| Obligations du Trésor, t. payé.  |         |         |    | Crédit foncier d'Autriche                           |         |         |      | OBLIGATIONS.            |         |         |      |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857   |         |         |    | Charentes, 500 fr. l. p.                            |         |         |      | Orléans                 |         |         |      |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 |         |         |    | Est   |         |         |      | Paris-Lyon-Méditerranée |         |         |      |
| 1865, 4 %                        |         |         |    | Paris-Lyon-Méditerranée                             |         |         |      | Est                     |         |         |      |
| 1869, 3 %                        |         |         |    | Nord  |         |         |      | Nord                    |         |         |      |
| 1871, 3 %                        |         |         |    | Midi  |         |         |      | Ouest                   |         |         |      |
| 1875, 4 %                        |         |         |    | Orléans   |         |         |      | Midi                    |         |         |      |
| 1876, 4 %                        |         |         |    | Ouest   |         |         |      | Charentes               |         |         |      |
| Banque de France                 |         |         |    | Vendée, 500 fr. l. p.                               |         |         |      | Vendée                  |         |         |      |
| Comptoir d'escompte              |         |         |    | Compagnie parisienne de Gaz                         |         |         |      | Canal de Suez           |         |         |      |
| Crédit agricole, 500 f. p.       |         |         |    | C. gén. Transatlantique                             |         |         |      |                         |         |         |      |
| Crédit Foncier colonial, 300 fr. |         |         |    |   |         |         |      |                         |         |         |      |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
 GARE DE SAUMUR  
 (Service d'hiver, 24 décembre)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

|   |                            |
|---|----------------------------|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | 9 h. 15 m. soir, omnibus.  |
| 4 h. 45 m. matin, omnibus.                  | 10 h. 15 m. soir, omnibus. |
| 7 h. 15 m. matin, omnibus.                  | 11 h. 15 m. soir, omnibus. |
| 10 h. 30 m. matin, omnibus.                 |                            |

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

|   |                            |
|---|----------------------------|
| 3 heures 26 minutes du matin, direct-matin. | 9 h. 40 m. soir, omnibus.  |
| 4 h. 40 m. matin, omnibus.                  | 10 h. 40 m. soir, omnibus. |
| 7 h. 10 m. matin, omnibus.                  | 11 h. 40 m. soir, omnibus. |
| 10 h. 30 m. matin, omnibus.                 |                            |

Le train partant d'Angers à 5 h. 55 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.  
**ADJUDICATION**  
 A la Mairie de Villebermier.  
 Le dimanche 7 avril 1878.  
 D'UNE MAISON, en bon état, avec jardin et terre, dans le tenant, de 6 ares 80 centiares, sur mise de 1.500 francs.  
 Et de 5 ares 60 centiares de terre, sur mise de 220 francs.  
 Le tout à Grezouillet, commune de Villebermier. (142)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE.  
 1<sup>re</sup> BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère; remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.  
 2<sup>re</sup> TRES-GRANDE CAVÉ dans le roc, avec entrée sur la place.  
 3<sup>re</sup> AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.  
 4<sup>re</sup> TRES-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur; 47 ares de jardin; maison de jardinier.  
 Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (58)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
 En totalité ou par lots, Commune de Chacé.  
 1<sup>re</sup> MAISON DE MAITRE et dépendances.  
 2<sup>o</sup> CLOS DE VIGNE de 7 hectares, avec façade de 100 mètres sur la route de Saumur à la Motte-Bourdon.  
 3<sup>o</sup> DEUX PARCELLES DE PRÉ, au canton des Moutiers, contenant 44 ares.  
 Le tout dépendant de la succession de M. le marquis de Messemé. S'adresser, soit à M. CHAUVET, à Varrains, soit à M. LAUMONIER.

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande une comptabilité pouvant occuper quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**A LOUER**  
 PRÉSENTMENT,  
 OU A ARRENTER  
 UNE GRANDE ET BELLE MAISON  
 Située à Doué, rue de Cholet.  
 Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y attenant; superficie, 22 ares.  
 Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.  
 S'adresser à M. GABELLEPOIS-GAMICHON, rue des Fontaines. (119)

**A LOUER**  
 PRÉSENTMENT,  
 MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affiné, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson.  
 MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.  
 S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.  
 M. JOUILLE, horloger à Saumur, donne un démenti formel aux bruits que l'on se plaît à répandre qu'il quitte les affaires. (124)

**NOUVELLE FRANCE.**  
 Colonie libre de Port-Breton.  
 Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays. S'adresser à M. le marquis de RAYS, consul de Bolivie, au château de Quimerch-en-Bannalec (Finistère).

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
 DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
 Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>rs</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.  
 Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M<sup>rs</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.  
 PRIX MODÉRÉS.

**A CÉDER** (pour cause de santé), une part d'associé dans une usine métallurgique, susceptible de grande extension. Procédés nouveaux de fabrication. Affaires: 600.000 fr. Bénéfices nets minimum: 120.000 fr. Apport demandé: 400.000 fr.  
 AGENCE DE L'INDUSTRIE, rue Vivienne, 17, Paris. (138)

**VIN DE PROPRIÉTAIRE**  
 (T. LANGLADÉ, SAINT-GEORGES et BORDEAUX VIEUX). GARANTI RIGOREUSEMENT NATUREL et de premier choix, pour table de maître, au prix de 90 à 120 francs (suivant les distances) la pièce de 225 litres environ, rendu franco de fût, de régie et de port, en gare de destination. Bon ORDINAIRE de table bourgeoise, rouge et blanc, au prix de 70 à 100 francs la pièce rendue, suivant les distances.  
 Veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

**M. RIELLANT**  
 ET SA FILLE  
 Chirurgien et Mécanicien  
 Dentiste,  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,  
 Maison Beurois,  
 Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.  
 Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

**VÉSICATOIRE ET PAPIER**  
**D'ALBESPEYRES**  
 Les SEULS EMPLOYÉS dans les HOPITAUX MILITAIRES.  
 Le VÉSICATOIRE D'ALBESPEYRES produit la vésication en 8 ou 10 heures, son action est prompt et sûre.  
 Le véritable vésicatoire d'Albepesyes porte, sur son côté, la signature d'ALBESPEYRES.  
 Le PAPIER D'ALBESPEYRES est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales, comme étant la meilleure préparation pour panser les vésicatoires, qui rendent de si utiles services dans les maladies chroniques des enfants et des vieillards. Chaque boîte de papier est enveloppée dans un prospectus commençant par ces mots:  
**PAPIER ÉPISPASTIQUE D'ALBESPEYRES**

**ANTI-ASTHMATIQUES**  
 De B<sup>n</sup> BARRAL  
 Le Papier et les Cigares Anti-Asthmatiques de B<sup>n</sup> BARRAL sont recommandés par les Médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire, ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des maladies des voies respiratoires.

**LES CAPSULES DE RAQUIN**  
 Approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris GUÉRISSENT SANS FATIGUER L'ESTOMAC  
 Les CAPSULES au COPAHU de RAQUIN guérissent les maladies secrètes.  
 Les CAPSULES à la TÉRÉBENTHINE de RAQUIN guérissent les catarrhes pulmonaire, intestinal, vésical.  
 Les CAPSULES au GOUDRON de RAQUIN guérissent les Rhumes, les Bronchites et les Laryngites chroniques; même dans la Phthisie pulmonaire, ces Capsules constituent un palliatif d'une utilité incontestable.  
 Les vraies Capsules de Raquin, sont vendues dans un flacon portant, sur son enveloppe extérieure, l'étiquette ci-contre.  
 ESTIMATION DU CONTREFAÇON  
 NE PORTER PAS LA SIGNATURE

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE**  
 ET  
**TOILETTE DE PARIS**  
 Rue de Verneuil, 22, à Paris.  
 LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE.  
 Paraissant une fois par mois; composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rebuts, etc.  
 Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.  
**PRIX D'ABONNEMENTS**  
 Paris, Départements et Algérie: 6 francs par an.  
 Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissaires.  
 La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de Souscriptions pour moins d'une année.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.  
 Certifié par l'imprimeur soussigné.